

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 3 FÉVRIER 2020, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 janvier 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts
 - 5.3 Règlement d'emprunt numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire
 - 5.4 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1259-2019 (acquisition du 130, boulevard Antonio-Barrette) et 1260-2020 (acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics)
 - 5.5 Vente de terrain – rue des Affaires – secteur industriel
 - 5.6 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – réaménagement – demande d'enfouissement des services publics
 - 6.2 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
 - 6.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – réfection du poste de pompage d'eaux usées « Bocage » – demande d'aide financière
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) – adhésion – renouvellement
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2020 – contribution financière
 - 8.2 Olympiques spéciaux Québec – contribution financière
 - 8.3 Fondation du Carré St-Louis – contribution financière

- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Programmation de loisirs – printemps 2020 – ajouts
 - 9.2 Défi Santé – activités de tennis – personnel – embauche
 - 9.3 Activités municipales diverses – personnel – embauche
 - 9.4 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2020 – adhésion
 - 9.5 Patinoire réfrigérée – demande d'aide financière
 - 9.6 Panneaux d'entraînement – installation – achat d'équipement – demande d'aide financière
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Semaine de prévention du suicide - contribution à l'effort collectif
 - 10.2 Festival Mémoire et Racines 2020 – spectacle au parc des Champs-Élysées
 - 10.3 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat
 - 10.4 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2020 – commandite
 - 10.5 Fondation du Musée d'art de Joliette – contribution financière
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

49-02-2020

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

50-02-2020

4.1 Séance ordinaire du 20 janvier 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

51-02-2020

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 24 janvier au 3 février 2020 inclusivement et totalisant une somme de 540 797,69 \$.

5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts

52-02-2020

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1264-2020 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 20 janvier 2020 concernant le règlement d'emprunt numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Règlement d'emprunt numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire

53-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 27 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1259-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.4 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1259-2019 (acquisition du 130, boulevard Antonio-Barrette) et 1260-2020 (acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics)

Monsieur Serge Landreville dépose les certificats relatifs aux procédures d'enregistrement concernant les règlements numéros :

- 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette, ainsi que la démolition des bâtiments existants, et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin
- 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin.

5.5 Vente de terrain – rue des Affaires – secteur industriel

54-02-2020

ATTENDU l'offre d'acquisition déposée par Les Immeubles Philippe Denis inc. en date du 16 janvier 2020 en regard d'un terrain situé sur la rue des Affaires;

ATTENDU QUE ledit terrain est désigné comme étant une partie du lot 6 354 943, du cadastre du Québec, et comporte une superficie approximative de 60 000 à 62 000 pieds carrés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter ladite offre d'acquisition en tenant compte de la réponse d'Antony Lefebvre et Vincent Archambault sur l'option d'achat prioritaire et droit de premier refus accordé sur ladite partie de lot 6 354 943 étant adjacente au lot 6 354 942;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville accepte de vendre à Les immeubles Philippe Denis inc. (ci-après nommée « l'acheteur ») un terrain d'une superficie approximative de 60 000 à 62 000 pieds carrés situé sur la rue des Affaires, désigné comme étant une partie du lot 6 354 943, du cadastre du Québec, tel que décrite à la description technique à être préparée par Gadoury Neveu Landry, arpenteurs-géomètres, l'emplacement exact dudit terrain étant à déterminer lorsque la réponse d'Antony Lefebvre et Vincent Archambault sur l'option d'achat prioritaire et droit de premier refus sur le terrain adjacent au lot 6 354 942 sera connue;

QUE cette vente soit conditionnelle à ce qui suit :

- a) le prix de vente est fixé à 2,25 \$ du pied carré payable à la signature du contrat;
- b) un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation industrielle d'un minimum de 10 000 pieds carrés devra être finalisé sur ledit lot selon les délais suivants :
 - le permis de construction doit être émis dans le délai d'un (1) an de la date d'acquisition dudit lot;
 - la construction dudit bâtiment doit être finalisée selon le délai prévu au permis de construction;

À défaut de respecter ces délais, l'acheteur devra verser annuellement à la Ville une somme de dix mille dollars (10 000 \$) à titre de dommages-intérêts évalués par anticipation, pour chaque année pendant laquelle la construction du bâtiment principal n'aura pas été achevée;

- c) une somme de 5 000 \$ devra être versée lors de la signature de l'offre d'acquisition de terrain pour confirmer l'acceptation des présentes conditions de vente;
- d) l'acheteur s'engage à payer dix pour cent (10 %) requis aux fins de parcs et/ou de terrains de jeux, à la demande de permis de construction et ce conformément au calcul prévu au « règlement de lotissement 300-B-1990 » adopté par la Ville, modifié par l'amendement 1030-2012, article 3.1.6.1.1. Aux fins de calcul : le paiement de dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur à la date de signature de l'offre d'acquisition pour le terrain compris dans le plan, multiplié par le facteur du rôle établi par le Ministre conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.);

- e) l'acheteur devra assumer les frais inhérents à la transaction, soit l'acte notarié,
- f) l'acheteur s'engage à respecter tous les règlements municipaux en vigueur et plus particulièrement le règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

DE mandater monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, pour finaliser les modalités de la transaction, le cas échéant;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.6 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

55-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels au montant de 4 395,21 \$ pour les services rendus au 20 décembre 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – réaménagement – demande d'enfouissement des services publics

56-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies amorçait, en 2016, la planification d'un projet de réfection et de reconfiguration géométrique du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE ce projet implique systématiquement le déplacement des lignes électriques aériennes sur poteaux et autres lignes de distribution câblées existantes à l'ouest de ce dernier segment de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE le déplacement du réseau précité a déjà fait l'objet d'un plan d'ingénierie d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville désire modifier ce 1^{er} projet afin d'inclure la réfection complète de la voirie pour le segment de la rue Gauthier nord entre l'avenue des Champs-Élysées et la rue Coulombe;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la reconfiguration de l'espace public du segment de la rue Gauthier nord visé par ces travaux en intégrant, à ce dernier projet, l'enfouissement des lignes aériennes de distribution câblées des diverses compagnies de services publics pour la section ouest de la rue Gauthier nord, entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que pour la section est de cette dernière rue, entre les rues Brulé et Coulombe;

ATTENDU QUE le segment de la rue Gauthier nord visé par ces travaux est l'une des artères principales du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et constitue un segment important de la trame commerciale de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir de tout programme d'aide à l'enfouissement d'Hydro Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée à Hydro-Québec afin de procéder à une étude d'avant-projet d'enfouissement des réseaux câblés sur poteau de bois existant sur la rue Gauthier nord, entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées;

QU'une demande soit également adressée à Hydro-Québec afin de procéder à une étude d'avant-projet de construction d'un segment de réseau enfoui du côté est de la rue Gauthier nord requis pour le retrait complet des poteaux supportant les réseaux câblés des diverses compagnies de services publics et l'enfouissement de ces derniers réseaux pour la section est de la rue Gauthier nord, entre les rues Brulé et Coulombe;

QUE la Ville s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet;

QU'une demande soit également acheminée à Bell et Vidéotron afin d'amorcer le processus, selon les exigences de chacune de ces compagnies, afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés de ces compagnies respectives pour les segments de la rue Gauthier nord précités et afin d'obtenir les exigences et les évaluations budgétaires pour que les poteaux soient définitivement enlevés du segment de la rue Gauthier nord visé par les travaux précités;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, soit autorisé à présenter toutes les demandes nécessaires auprès des compagnies de services publics afin de procéder à l'enfouissement des réseaux câblés requis par la présente résolution.

6.2 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

57-02-2020

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accepté, le 8 février 2019, la programmation révisée de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relative au versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, telle qu'adoptée par la résolution numéro 463-10-2016 de la Ville et amendée par les résolutions numéros 529-11-2016, 313-05-2017, 676-11-2017, 071-02-2018, 779-12-2018 et 551-10-2019;

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution numéro 551-10-2019, qualifié des dépenses déjà effectuées dans les années 2014 à 2018 à la TECQ 2014-2018 afin de pouvoir libérer du financement de la TECQ 2019-2023 pour les dépenses de l'année 2019;

ATTENDU QUE la programmation TECQ de la Ville, acceptée par le MAMH, identifiait un projet de priorité 3 visant la réfection des infrastructures de la rue Brûlé;

ATTENDU QUE la Ville a remplacé, à sa programmation TECQ, le projet de réfection précité par quatre projets de priorité 4 en voirie locale;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour donner suite à la réalisation de travaux, de réviser le coût de certains projets à la programmation TECQ 2014-2018 de la Ville déjà acceptée par le MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre une programmation de travaux révisée afin :

- de modifier le projet P1418-3-3 de la liste des projets de priorité 3 (réfection des infrastructures de la rue Brûlé) afin de reporter les coûts des travaux effectués en 2018-2019 à la programmation TECQ 2019-2023;
- d'ajouter à la liste des projets de priorité 4 les travaux de réfection de pavage de l'avenue des Hêtres (P1418-4-5). Les coûts indiqués représentent les coûts réels des travaux déjà effectués;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du TECQ pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre dudit ministère;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

6.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – conception finale et préparation des plans et devis – poste de pompage d'eaux usées « Bocage » – demande d'aide financière

58-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance des modalités et exigences de la version en vigueur au 17 décembre 2019 du *Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la réfection du poste de pompage d'eaux usées « Bocage » est requise afin d'assurer la pérennité de cet actif et de répondre aux orientations du Plan de gestion de débordement des eaux usées de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a déjà fait procéder à une étude de définition des besoins pour la réfection de ce poste de pompage;

ATTENDU QUE ce projet vise une infrastructure municipale d'eaux usées admissibles au volet 1 du *Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau*;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le volet 1.1 du programme PRIMEAU pour les honoraires professionnels nécessaires à la conception finale des ouvrages requis et la préparation des plans et devis préalables à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1.1 du programme PRIMEAU pour les honoraires professionnels nécessaires à la conception finale et à la préparation des plans et devis préalables à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux de réfection du poste de pompage « Bocage » et des ouvrages connexes requises;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville, soit et est autorisé à compléter et signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du volet 1.1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance de la version en vigueur au 17 décembre 2019 du *Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle relativement à la demande d'aide financière précitée;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à ce projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) – adhésion – renouvellement

59-02-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour 2020 et d'acquitter la cotisation de 200 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2020 – contribution financière

60-02-2020

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 100 \$ à l'École secondaire Thérèse-Martin pour la tenue du Gala Or 2020 lequel souligne d'une façon spéciale les performances académiques et l'implication de la vie étudiante des élèves les plus méritants.

8.2 Olympiques spéciaux Québec – contribution financière

61-02-2020

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est présentée par Jeux Olympiques spéciaux de Joliette dans le cadre de la participation prochaine d'athlètes lanaudois et lanaudoises aux Jeux d'hiver canadiens qui se dérouleront du 25 au 29 février 2020 à Thunder Bay, en Ontario;

ATTENDU QUE deux Prairiquois et Prairiquoise participeront à ces compétitions et que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de les soutenir financièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 150\$/athlète à Olympiques spéciaux de Joliette pour soutenir financièrement les deux athlètes prairiquois et prairiquoise qui participeront aux Jeux d'hiver canadiens du 25 au 29 février 2020.

62-02-2020

8.3 Fondation du Carré St-Louis – contribution financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper gastronomique organisé au profit de l'organisme Fondation du Carré St-Louis, qui se tiendra le jeudi 28 mai 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Carré St-Louis afin d'aider cette dernière à soutenir financièrement toute la vie et les projets d'avenir de ses différents volets.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

63-02-2020

9.1 Programmation de loisirs – printemps 2020 – ajouts

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 42-01-2020, la programmation de loisirs pour le printemps 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des activités à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation de loisirs – printemps 2020 afin d'y ajouter des activités suivantes :

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
ABC du jardinage Le 15 avril 2020 Min : 8 Max : 35	8 part. X 30,25 \$ = <u>242,00 \$</u> Total : 242,00 \$	Professeur : Coopérative de solidarité Jardinons 1 X 200 \$ = 200,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>10,00 \$</u> TOTAL : <u>210,00 \$</u> Total avec taxes : 241,45 \$
Mécanique du vélo 101 NOUVEAUTÉ Le 7 avril 2020 Min : 3 Max : 4	1 part. X 48,30 \$ = <u>48,30 \$</u> Total : 48,30 \$	Professeur : Vélo 505 1 X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 48,29 \$
Tricot 6 cours Début le 6 avril 2020 Min : 6 Max : 8	6 part. X 72,75 \$ = <u>436,50 \$</u> Total : 436,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 12 h X 25,50 \$ = 306,00 \$ A.S. = 55,08 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,05 \$</u> TOTAL : <u>379,13 \$</u> Total avec taxes : 435,91 \$

*50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

64-02-2020

9.2 Défi Santé – activités de tennis – personnel – embauche

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée à promouvoir le Défi Santé qui se déroulera en avril et qu'elle souhaite offrir des activités afin de favoriser un mode de vie physiquement actif;

ATTENDU QU'afin d'encourager la population à utiliser les services municipaux et de favoriser les contacts entre citoyens et citoyennes, la Ville souhaite mettre en valeur les coffres à jouets qui seront installés au printemps 2020, ainsi que faire découvrir ses installations sportives, notamment le terrain de tennis situé au parc Amable-Chalut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante, au salaire étudiant, afin de prêter le matériel et de surveiller les activités de tennis qui se dérouleront au parc Amable-Chalut les jeudis du 9 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

65-02-2020

9.3 Activités municipales diverses – personnel – embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une étudiante pour occuper le poste de surveillant de plateaux devenu vacant;

ATTENDU la recommandation du 27 janvier 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de Camille Chaloux au poste de surveillante de plateaux, au salaire prévu pour ce poste.

9.4 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2020 – adhésion

66-02-2020

ATTENDU QUE, depuis 15 ans, le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

ATTENDU QUE, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- la pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec³;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et la Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition, de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que la Ville soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes:

- participation à l'activité « *Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative* », qui aura lieu le 17 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur;
- distribution des outils promotionnels des JPS 2020 à la bibliothèque municipale;
- diffusion de la chronique « JPS 2020 » transmise au CREVALE avant les Fêtes 2019;
- maintenir, dans les actions municipales favorisant la persévérance scolaire :
 - l'accueil d'étudiants en stage notamment pour les élèves en adaptation scolaire;
 - l'heure du conte à la bibliothèque;
 - les activités parent-enfant dans la programmation de loisirs;
 - l'offre de plus de 15 cours parascolaires, par session, en lien avec l'école;

- la mise en valeur des aménagements pour sécuriser les corridors scolaires;
- la remise de bourses d'études aux employés étudiants saisonniers (2 personnes pigées au hasard);
- les investissements dans la bibliothèque municipale, située entre les deux pavillons de l'école primaire;
- la collaboration positive et constante avec la direction de l'école et les enseignants;
- la certification Oser-jeunes;
- le pique-nique des élus à l'école primaire;
- le soutien aux événements de l'école;
- le partage d'installations au bénéfice des enfants et des familles;
- la diffusion d'un message de valorisation des enseignantes et enseignants via le compte Facebook;
- en lien avec les JPS, maintenir :
 - la promotion des JPS via :
 - le site Web;
 - l'infolettre;
 - le bulletin municipal;
 - le compte Facebook;
 - le panneau d'affichage électronique;
 - la distribution d'outils de sensibilisation aux parents de la Ville;
 - l'affichage et le port du ruban vert durant les journées de la persévérance scolaire.

9.5 Patinoire réfrigérée – demande d'aide financière

67-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite procéder à l'aménagement d'une patinoire réfrigérée couverte;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives qui vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation du projet d'aménagement d'une patinoire réfrigérée couverte au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville désigne Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**9.6 Panneaux d'entraînement – installation – achat d'équipement
 – demande d'aide financière**

68-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite acquérir des affiches d'entraînement sur banc, contribuant ainsi à l'offre municipale d'aménagement dans les parcs, particulièrement avec le nouveau parc de la rue Deshaies;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Lanaudière, grâce à un soutien de Kino-Québec et la collaboration du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Québec, propose une aide financière dans le cadre du programme *Dans Lanaudière... on s'équipe!* qui vise à favoriser la pratique d'activités physiques pour l'année 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au programme *Dans Lanaudière... on s'équipe!* dans le cadre de l'acquisition d'affiches d'entraînement sur banc.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

**10.1 Semaine de prévention du suicide – contribution à l'effort
 collectif**

69-02-2020

ATTENDU QUE, dans Lanaudière, quelque 80 personnes décèdent annuellement par suicide;

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

ATTENDU QUE, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du suicide :

- installation d'affiches promotionnelles de la SPS;
- utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Ville;
- distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide;
- distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement;
- affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de la Ville du témoignage d'un homme ayant survécu à une crise suicidaire;
- invitation aux citoyens et citoyennes participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu'aux membres du conseil municipal et du personnel, à prendre un égoportrait pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux;
- installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Ville;
- demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles et l'établissement et le maintien d'un plan d'action pour aider le milieu à se relever après un suicide ou une tentative de suicide.

10.2 Festival Mémoire et Racines 2020 – spectacle au parc des Champs-Élysées

70-02-2020

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Festival Mémoire et Racines souhaite pousser plus loin la portée de sa mission de promouvoir les arts traditionnels;

ATTENDU QU'il est proposé à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies qu'un spectacle gratuit en ouverture du festival soit présenté au parc des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE les membres de la Commission du développement culturel et des communications recommandent d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la tenue d'un spectacle qui se tiendra au parc des Champs-Élysées le mercredi 22 juillet 2020 dans le cadre de l'ouverture du Festival Mémoire et Racines 2020;

D'autoriser l'embauche du personnel requis pour cet événement;

QU'un budget de 6 000 \$ soit consenti pour la tenue de cet événement;

QU'en contrepartie, la Ville profite d'une visibilité dans le dépliant du festival et qu'elle soit nommée publiquement lors de l'événement.

10.3 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat

71-02-2020

ATTENDU la recommandation du 23 janvier 2020 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'une publicité dans le calendrier estival 2020 du Club de vélo du Grand Joliette au tarif de 150 \$.

10.4 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2020 – commandite

72-02-2020

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par la Chambre de commerce du Grand Joliette dans le cadre du Gala Excelsiors 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer le Gala Excelsiors 2020, présenté par la Chambre de commerce du Grand Joliette, pour une somme de 500 \$ en échange de la visibilité associée au niveau de partenariat Bronze;

QUE la Ville retienne quatre billets pour participer au Gala Excelsiors 2020, qui se tiendra le vendredi 24 avril 2020, afin d'être représentée lors de cet événement et autorise conséquemment le paiement de 720 \$, taxes en sus, effectué au bénéfice de Chambre de commerce du Grand Joliette à cette fin.

10.5 Fondation du Musée d'art de Joliette – contribution financière

73-02-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au Bal annuel organisé au profit de la Fondation du Musée d'art de Joliette, qui se tiendra le samedi 23 mai 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fondation du Musée d'art de Joliette afin d'aider cette dernière à soutenir financièrement les nombreuses activités éducatives offertes gratuitement par le Musée d'art de Joliette à des jeunes issus de milieux défavorisés, ainsi que le rayonnement des projets artistiques du MAJ sur la scène provinciale, nationale et internationale.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

74-02-2020

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse